

## EDITORIAL

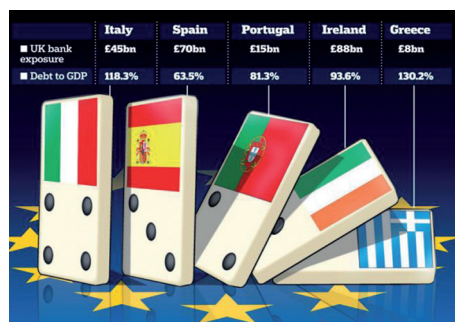
### Eteignez la télé !

Même si la conjoncture est difficile, les médias manquent d'objectivité. Lorsque la Bourse perd 5 % en une journée, ils en font la une des journaux télévisés. Lorsque le marché rebondit de 5 %, personne n'en parle. Nous avons pu constater que beaucoup d'entre vous étaient atteints par cette morosité, alors même que leur patrimoine progresse en 2011 grâce à nos allocations d'actifs, qu'ils auront largement de quoi vivre jusqu'à la fin de leurs jours et que leurs enfants auront des capitaux bien supérieurs à ce qu'ils ont eu eux-mêmes. Nous détaillons au recto de cette lettre, nos conseils pour traverser au mieux la crise et au verso, un concentré de la nouvelle donne en matière fiscale et patrimoniale, ainsi que des ébauches de solutions pour ne pas trop subir cette nouvelle législation. Dans ces périodes mouvementées, rien ne vaut un entretien avec votre cabinet de conseil toujours à votre entière disposition pour défendre l'évolution de votre patrimoine.



**Franck Nogues**

Fondateur et Directeur de  
CONSEILS ET PATRIMOINES



**Comme nous le suggérons dans notre édito, il y a ceux qui succombent à la morosité et ceux qui essaient d'avancer dans cette crise. Avant de répondre à cette question, il est important de connaître les différentes phases par lesquelles passe en général l'être humain :**

- 1- Le déni :** certains minorent les effets de la crise et pensent qu'elle passera comme toutes les autres, sauf que celle-ci dure déjà depuis plus de 4 ans et se trouve loin d'être résolue.
- 2- La colère :** pour tous ceux qui ont subi professionnellement, socialement ou financièrement les conséquences directes de cette situation.
- 3- La réflexion :** c'est ce que nous allons tenter de mener ensemble à travers cet article.

Les pays industrialisés se trouvent confrontés en pire à la crise japonaise des années 90. Les états s'endettent, l'activité ralentit violemment avec une inflation contenue, donc des taux d'intérêts peu élevés.

La différence avec la crise japonaise est que :

- nous n'avons pas d'exportations bénéficiaires aux Etats-Unis et en Europe, sauf en Allemagne.
- les financements sont réalisés à l'extérieur de ces zones puisque les chinois financent essentiellement la dette des américains, ainsi que d'autres dettes européennes.

Dans ce contexte, le risque de récession devrait être plus violent. Pour mémoire, l'indice japonais est passé de + de 30 000 points au début de leur période de récession, à 8 450 à ce jour.

Pour expliquer la défiance actuelle vis-à-vis des banques, rapprochons-nous de ce qui s'est passé pour les banques japonaises au début des années 90 :

- Augmentation du coût de financement
- Encours plus faibles
- Conservation d'un niveau de capitalisation minimum pour survivre mais sans prendre de risques.

Les américains ont bien pris conscience du phénomène. A l'inverse, les pays émergents devraient sortir rapidement de l'ornière puisque :

- Ils commencent à maîtriser l'évolution des prix alimentaires.

- Ils durcissent leur politique monétaire pour juguler l'inflation.
- Le ralentissement des pays occidentaux entrainera une baisse des prix des matières premières, donc une baisse de l'inflation et une baisse des taux d'intérêts dans les mois et les années à venir.

Un seul chiffre sera suffisamment évocateur pour les plus sceptiques : depuis 2007, la production industrielle a baissé de 8 % dans les pays occidentaux (Europe, Etats Unis), alors qu'elle a progressé de 33 % en Asie ! Il faut totalement revoir ses allocations d'actifs puisque même l'immobilier commence à baisser en France selon l'étude de CENTURY 21 de ce jour. Les fonds euros des compagnies d'assurance sont voués à l'échec compte tenu de l'incapacité des européens à régler leurs problèmes durablement.

Seuls restent des outils de diversification flexibles comme notre fonds REACTOR 7 qui traverse bien la crise avec un rendement de + 5 % depuis le début de l'année et une prise de risque maîtrisée à 8,51 à ce jour. L'analyse graphique nous permettra d'investir sur les marchés émergents lorsque nous approcherons des supports conséquents. Des fonds comme CARMIGNAC PATRIMOINE et CARMIGNAC EMERGING PATRIMOINE pourront compléter cette allocation, bien qu'ils se comportent moins bien en termes de performance et de volatilité que REACTOR 7 depuis l'arrivée de Stéphane CEAUX-DUTHEIL le 29 juillet 2010.

Nous pourrions aussi surfer sur la fin de la vague immobilière grâce aux SCPI détenues dans des contrats d'assurance vie. En termes d'actifs réels, nous pourrions aussi profiter de la croissance asiatique avec PATRIWINE, spécialisé dans l'investissement de grands crus bordelais ayant le meilleur potentiel. Pour mémoire, les exportations de vins de Bordeaux ont progressé de 34 % au cours du premier semestre 2011. Certains actifs immobiliers décotés d'autres pays méritent également la plus grande attention.

Cette nouvelle donne permettra aux plus réactifs de passer à terme cette crise dans les meilleures conditions.

# Points clés des réformes

CE QUI A CHANGÉ	CONSÉQUENCES / CONSEILS					
<b>ISF</b>						
<b>Seuil de taxation ISF réhaussé à 1 300 000 €.</b>	<b>300 000 contribuables ne paieront plus d'ISF.</b> Les autres paieront moins sauf ceux qui bénéficient du bouclier fiscal.					
<b>DONATIONS</b>						
<b>Allongement du non rapport fiscal</b> pour les donations de 6 à 10 ans.	<b>Maintien de l'abattement de 159 325 € par enfant.</b>					
<b>Suppression des réductions de droits</b> pour les donations anticipées.	<b>Maintien de l'exonération de droits pour le conjoint survivant.</b>					
<b>Taxation plus lourde</b> pour les successions supérieures à 902 838 € par bénéficiaire.	<b>Don des sommes de 31 865 € renouvelables.</b>					
<b>SYNTHÈSE POUR DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PATRIMOINE</b>						
Patrimoine	ISF actuel	ISF Actuel	ISF après réforme	Gain/Perte par rapport à la situation précédente		Surcoût droits de succession
				sans plafonnement	avec plafonnement	
3 M €	16 555 €	8 377 €	7 500 €	9 055 €	777 €	43 800 €
5 M €	39 435 €	19 718 €	25 000 €	14 435 €	- 5 282 €	143 500 €
10 M €	112 450 €	56 225 €	50 000 €	62 450 €	6 225 €	393 500 €
20 M €	282 265 €	141 133 €	100 000 €	182 265 €	41 133 €	1 013 500 €
<b>ASSURANCE-VIE</b>						
<b>Augmentation du taux de taxation de 20 à 25 %</b> de la part taxable excédant 902 838 € par bénéficiaire après l'abattement de 152 500 €.	<b>Pour ceux qui souhaitent transmettre au-delà de 902 838 € + 152 500 € = 1 055 338 € par bénéficiaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ créer en complément des contrats de capitalisation démembres.</li> <li>■ le conjoint reste exonéré sur les montants mais les clauses bénéficiaires démembrées sont taxées.</li> <li>■ Penser à un contrat d'un pays européen où les droits de succession n'existent pas. La clause bénéficiaire portera alors sur un actif de droit commun.</li> </ul>					
<b>ASSUJETTISSEMENT À LA PLUS-VALUE DES BIENS IMMOBILIERS À USAGE LOCATIF ET EN SECONDAIRE</b>						
<b>Abattement de :</b> 2% entre la 6 <sup>e</sup> et la 7 <sup>e</sup> année, 4 % entre la 18 <sup>e</sup> et la 24 <sup>e</sup> année, 8 % entre la 25 <sup>e</sup> et la 30 <sup>e</sup> année, au lieu de 10 % à compter de la 6 <sup>e</sup> année.	Vendre les biens qui ont une forte plus-value avant le 31 janvier 2012, soit à un tiers lorsque c'est possible, soit aux enfants, afin de figer la plus-value. L'option à l'IS revient au goût du jour grâce à l'amortissement. Le démembrement de propriété conserve son intérêt.					